

Christopher Coggan
1662 St-Christophe
Montréal, Qc, H2L 3W8
(514) 523-7179
Chriscoggan@gmail.com

Mémoire sur la réforme du mode de scrutin

Présenté à Me Louis Breault
Secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale

Réflexion sur la réforme du mode de scrutin

La raison

Premièrement, je ne prétends pas parler au nom d'une majorité de personnes, ni d'une génération ni même d'un groupe identifiable. Toutefois, je sais que beaucoup de gens pensent comme moi mais n'ont pas pris la peine d'écrire un mémoire ou ne savaient pas qu'ils le pouvaient. Voici donc quelques raisons pour lesquelles le mode de scrutin doit être changé.

1. Le mode de scrutin uninominal à un tour ne permet qu'une représentation relativement efficace de deux partis pour une population de la taille du Québec.
2. Notre mode de scrutin crée un contexte où les électeurs votent majoritairement contre un parti plutôt que pour un parti.
3. Notre mode de scrutin empêche beaucoup d'idées issues de la société civile de se retrouver dans l'arène politique puisque qu'il n'y a que deux ou trois partis qui débattent publiquement.
4. Les médias nationaux sont surtout intéressés par les partis politiques qui ont un député ce qui empêche les idées des tiers partis d'être entendus, malgré leur légitimité.
5. Dans une majorité de comtés, les électeurs ont l'impression que leur vote sera gaspillé puisque, de toute façon, le résultat est souvent connu à l'avance.
6. Le mode de scrutin actuel encourage des partis à prendre le pouvoir avec une minorité des appuis populaires. Nous pouvons avec absolue certitude déclarer que les gouvernements des seize dernières ont gouverné avec moins de 50% de l'appui populaire.

Les objectifs

On ne change pas le mode de scrutin par plaisir ni en réponse à la pression exercée par certains groupes. Le mode de scrutin doit être changé parce qu'il n'est pas efficace et ne correspond pas aux attentes de la majorité des Québécois. Cette inefficacité n'est pas sans coût. En effet, bien que ce ne soit pas la seule raison, le mode de scrutin actuel incite un grand nombre d'électeurs à ne pas exercer leur droit de vote, particulièrement dans les comtés où le résultat de l'élection est prévisible.

Il est évident que le bon fonctionnement d'une démocratie repose sur beaucoup plus qu'un mode de scrutin. Il est aussi important de comprendre qu'il existe un grand nombre de démocraties à travers le monde et elles fonctionnent toutes différemment. Les différents aspects du fonctionnement de notre démocratie, que se soit le mode de scrutin, la façon de voter, les lois sur le financement des partis et tout autre loi ou règlement doivent évoluer avec le temps. Aurions-nous dû maintenir les lois sur le financement de partis parce que ce sont celles que nous avons héritées? La majorité répondrait par la négative. Ceci dit, notre mode de scrutin doit aussi évoluer, dans un plus grand contexte d'amélioration constante. Rien ne nous empêche de la changer encore dans une vingtaine d'années si le besoin se présente. Rien ne nous empêche non plus de changer d'autres lois et règlements qui en amélioreront la performance et l'équité.

Selon moi le mode de scrutin devrait permettre une représentation efficace des grands courants de pensée qui s'affirment suffisamment dans l'arène politique, et ce sous forme de votes pour un parti politique ou un candidat. Le mode de scrutin doit aussi assurer une juste représentation des régions et permettre une juste représentation des communautés et des sexes. Il est aussi important que le mode de scrutin permette un gouvernement stable et surtout majoritaire.

Représentation idéologique : Pour permettre une meilleure représentation des partis politiques qui représentent des priorités au Québec, il faut absolument une forme de proportionnalité au niveau régional ou national. Il serait très profitable pour le débat public d'avoir quelques tiers partis présents à l'assemblée nationale. Il faut toutefois s'assurer qu'un parti minoritaire reçoive un minimum d'appui avant qu'il ait droit à un siège. Ce niveau reste arbitraire mais un seuil de 4 ou 5% à l'échelle de la province semblerait acceptable. Une telle mesure empêcherait des idéologies racistes, fascistes ou autrement inacceptables d'être représentées de façon officielle.

Représentation culturelle et des sexes : Je ne crois pas qu'il doive y avoir de mesures légales pour assurer la représentation des sexes et des communautés ethniques. C'est plutôt la responsabilité des partis politiques et des groupes respectifs de se tailler une place. Les partis qui font l'effort de représenter les différentes communautés seront naturellement récompensés si ces communautés peuvent voter sans avoir l'impression de perdre leur vote.

Représentation régionale : L'avant projet de loi proposé permettrait une proportionnalité dans un regroupement de circonscription. Le principe de regrouper certaines circonscriptions est intéressant mais il faudrait certainement élargir ces regroupements pour que le seuil requis pour élu soit plus autour de 5 à 10%. Il faudrait donc que les nouvelles régions regroupent une dizaine de circonscriptions ou plus. Toutefois, il existe d'autres moyens d'assurer une représentation régionale. Un système complémentaire, similaire à celui en Allemagne permet une bonne représentation régionale. Bien que nous ayons moins d'élus, une certaine représentation serait garantie, le reste devrait être assuré par les partis politiques, qui ont eux aussi une responsabilité à cet égard. Ils seront de toute façon jugés par la population de la région aux élections suivantes.

Stabilité et majorité : Pour avoir un gouvernement stable, il doit être majoritaire. Quoiqu'on puisse en dire, il n'est pas enviable d'avoir un gouvernement minoritaire de façon régulière. La majorité peut être assurée soit par un deuxième tour de vote, soit par l'élimination des tiers partis, soit en formant des coalitions. A mon avis, il est de loin préférable que des partis forment des coalitions. Ces coalitions, fruit du compromis et de la discussion, représenteront mieux les choix des électeurs. Toutefois, il est important de restreindre la quantité de partis politique pour maintenir notre assemblée nationale efficace. Le meilleur moyen serait de ne permettre qu'aux partis ayant 4 ou 5% du vote d'être représenté à l'assemblée nationale.

L'idéal

Le mode de scrutin idéal pour le Québec, selon moi, serait un système mixte compensatoire à deux votes. Un seuil de 4% serait requis pour avoir droit de siéger (à moins bien sûr d'être élu dans un comté). Pour l'électeur, l'exercice est très simple : il vote pour le candidat qu'il préfère et ensuite pour le parti qui représente le mieux ses valeurs. Le calcul pour la répartition des sièges est plus complexe mais on est loin d'être intimidé par un peu d'algèbre! L'électeur n'est pas concerné par ces détails, car pour lui, tant que le système fonctionne et qu'il est jugé juste, tout est bien.

Ce système permettrait une meilleure représentation idéologique, une meilleure représentation culturelle et des sexes et une représentation régionale équitable. De plus, par la formation de coalitions et en excluant les mouvements trop minoritaires, on s'assure d'un gouvernement majoritaire et stable.

Conclusion

Il est évident que bien du travail et bien du temps furent investis dans l'avant projet de loi. Je crois qu'il faut commencer par accepter que le mode de scrutin n'est ni sacré, ni immuable. L'avant projet de loi, modifié pour élargir les regroupement, est un très bon point de départ et va certainement corriger certaine irrégularité. Toutefois, il ne faudrait pas succomber aux désirs des partis établis de ne pas trop changer le système ou de le changer à leur avantage.